



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 28 AVRIL 2021

DCM20210428/015

Note d'information-Délégation générale au titre de l'article  
L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités  
territoriales (CGCT) - exercice budgétaire 2020

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 22 avril 2021.

Que la convocation a été faite le 22 avril 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	41
Représentés :	4
Absents :	0
Total des votes :	45



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit avril, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

**ETAIENT REPRESENTES :**

MM. RAMIN Jean Yannick, SABABADY Marie Josette, SAID Moussa, VIRAPOULLE Jean Paul

**ETAIENT ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

**DCM20210428/015 - Note d'information-Délégation générale au titre de l'article L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) - exercice budgétaire 2020.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération en date du 20 juillet 2020, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour :

- «procéder à la limite de 15 000 000 € la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article , et de passer à cet effet les actes nécessaires» ;
- «réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal tel que décrit par la délibération », soit 9 000 000 € à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.  
Au titre de l'alinéa 3 et 20, le Conseil Municipal est informé des prêts et des lignes de trésorerie contractés et entre 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020 (tableau joint en annexe).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**Article 1 :**

Prendre acte des décisions passées par le Maire dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

	PRET	LIGNE DE TRESORERIE
CAISSE D'EPARGNE PROVENCE-ALPES- CORSE		<u>Montant de la ligne</u> : 3 000 000,00 € <u>Date de signature contrat</u> : 17/12/2020 <u>Frais de dossier</u> : 9000,00 € <u>Conditions financières</u> : ESTER+1,30% <u>Commission de non utilisation</u> : 0,30 % Budget Principal
CREDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANK	<u>Montant du prêt</u> : 3 000 000,00 € <u>Date de signature contrat</u> : 19/11/2020 <u>Conditions financières</u> : taux fixe en vigueur : 0,74 % <u>Périodicité échéances</u> : annuelles <u>Modalités de remboursement</u> : amortissement linéaire	<u>Montant de la ligne</u> : 6 000 000,00 € <u>Date de signature contrat</u> : 02/11/2020 <u>Frais de dossier</u> : 3000,00 € <u>Conditions financières</u> : EURIBOR 3 mois moyenné +1,285% <u>Commission de non utilisation</u> : 0 % Budget Principal
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	<u>Montant du prêt n°CRE1846 01 A:</u> 4 000 000,00 € <u>Date de signature contrat</u> : 11/12/2020 <u>Commission d'ouverture</u> : 20 000,00 € <u>Conditions financières</u> : taux fixe 0,32% <u>Périodicité échéances</u> : annuelles <u>Modalités de remboursement</u> : échéance constante en capital Budget Principal  <u>Montant du prêt n°CRE1846 02 B:</u> 4 000 000,00 € <u>Date de signature contrat</u> : 11/12/2020 <u>Commission d'ouverture</u> : 20 000,00 € <u>Conditions financières</u> : taux fixe 1,10% <u>Périodicité échéances</u> : annuelles <u>Modalités de remboursement</u> : échéance constante en capital Budget Principal	

	PRET	LIGNE DE TRESORERIE
BANQUE DES TERRITOIRES	<u>Montant du prêt n°117 441: 1 586 840 €</u> <u>Date de signature contrat : 18/12/2020</u> <u>Commission d'ouverture : 950€</u> <u>Conditions financières : Livret A +1%</u> <u>Périodicité échéances : annuelles</u> <u>Modalités de remboursement : échéance et intérêts prioritaires</u> <u>Budget ANRU II</u>  <u>Montant du prêt n°117 441: 527 059 €</u> <u>Date de signature contrat : 18/12/2020</u> <u>Commission d'ouverture : 310 €</u> <u>Conditions financières : Livret A + 0,6%</u> <u>Périodicité échéances : annuelles</u> <u>Modalités de remboursement : amortissement prioritaire</u> <u>Budget ANRU II</u>	

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-André le 10 MAI 2021



Le Maire

*[Signature]*

Joé BEDIER